

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JUILLET 2021 A 18H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Didier FENEON à Valérie AUPECLE

Absents :

Secrétaire de séance : MATHIEU Magali

Date de convocation : vendredi 15 juillet 2021

Date d'affichage : vendredi 15 juillet 2021

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 18 juin 2021, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Encaissement chèque Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 25 juin dernier un chèque de Groupama de 499.98 euros correspondant à une subvention pour le fleurissement du bourg et pour la maintenance des extincteurs pour l'année 2021.

11 voix pour

2/ Frais de fonctionnement du RPI pour année scolaire 2020.2021 :

Le Maire, rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOS le 31 décembre 2016. Une convention a été signée entre la Commune de Lugny les Charolles représentée par son Maire, Patrick BOUILLON et la Commune de Saint Julien de Civry représentée par son Maire, Didier ROUX, regroupées au sein du RPI en date du 3 août 2005.

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2020.2021 des écoles du RPI. Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elle participe également.

Pour l'année scolaire 2020.2021 :

- La commune de Lugny les Charolles a dépensé 32 643.23 € (après déduction du versement de la commune de Changy)
- la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 32 589.20 € (après déduction du versement des communes de Hautefond, Prizy et Nochize).

Pour équilibrer, la commune de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY doit verser 27.02 € à la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, pour que chacune des deux communes supporte un montant de frais de Fonctionnement du RPI en 2020-2021 équivalents de 32 616.21 €.

11 voix pour

3/ Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 et signature convention avec l'Etat :

Le Maire explique qu'il a déposé la candidature de sa collectivité pour l'expérimentation du compte financier unique prévue par l'article 242 de la loi no 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019 modifié, portant sur les exercices 2022 et 2023. Ce compte financier unique se substitue durant l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion.

Cette démarche de présentation des comptes locaux par la mise en place d'un compte financier unique, permettra une meilleure lisibilité et transparence des comptes, pour une meilleure information financière des élus et des citoyens.

La Maire signera une convention relative à l'expérimentation du compte financier unique avec l'Etat représenté soit par la Préfecture de Saône et Loire, soit un représentant de la DGFIP.

Madame DARD, conseillère aux décideurs locaux au centre des Finances Publiques, rencontrera Didier ROUX et la secrétaire de mairie le vendredi 10 septembre.

11 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-juillet :

L'état de paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Véranda pour agrandir le bar restaurant Les P'tits Plats de Thomas :

Serge BERTILLOT fait le point sur l'avancée du dossier.

Le devis de maçonnerie a été signé avec Léo SUCHET pour la dalle pour une fin de travaux à fin novembre.

Un devis pour une climatisation réversible a été reçu.

3/: Terrain à construire à Chevagny :

La commune a obtenu un CU (b) positif pour la parcelle D 540.

La parcelle sera divisée en 2 lots constructibles. Confirmation sur le prix des terrains à bâtir : 14 euros le m2 pour les deux parcelles non viabilisées.

Une offre écrite reçue en mairie est lue par le maire au conseil. Elle porte sur l'achat d'une des 2 parcelles aux fins d'une construction locative.

Une commission pour la vente de ses terrains est créée : membres commission PLUI + Jean Marc Dury.

Une autre demande de CU pour le terrain en face de l'école dit « La dent creuse » est en réflexion.

4/ Demande d'une famille de la commune :

La demande a été retirée par la famille.

5/ Vente Ancienne Agence Postale :

Un devis de 1 734 € TTC de la société ADAGE de Paray le Monial a été signé pour le bornage de la parcelle.

Le compromis de vente a été signé le vendredi 16 juillet avec une prise en charge de 250 € de bornage par les futurs propriétaires.

6/ Pose de gouttières et rives sur le garage du site médical :

2 devis de l'entreprise Emorine ont été signés pour 1 355.28 € et 1 372.32 € TTC.

7/ Vente parcelle à Bruno DUCERF :

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de vendre une longe de terrain à Bruno DUCERF afin qu'il accède à sa parcelle constructible. Le conseil municipal a proposé 2 € le m2.

Didier ROUX a rencontré Bruno et Corinne DUCERF sur place. Ils vont s'occuper de faire métrer la parcelle et de faire poser les bornes.

8/ Taxe de séjour :

Dans sa séance du 24 juillet 2020, le conseil municipal optait pour la mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2021.

AIRBNB a effectué un premier versement de 23 € et les réservations par BOOKING ont rapporté 38 €.

9/ Intempéries du 20 juin au 21 juin : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et point sur les travaux des chemins très abimés :

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boues des 20 et 21 juin dernier.

Didier ROUX a transmis un courrier à Monsieur le Préfet pour lui faire part de son inquiétude pour le réseau routier fortement dégradé et dont la remise en état va nécessiter des moyens financiers importants pour le budget.

Les dégâts du réseau routier qui sont non-assurables ne sont pas couverts par une catastrophe naturelle.

Une réponse a été apportée le 20 juillet où il est précisé que la commune peut bénéficier d'une aide financière par la dotation de solidarité, si le montant des travaux s'élève au minimum à 150 000 €. Et bien que la commune puisse s'associer à d'autres communes voisines également victimes, ce plafond paraît difficilement atteignable.

10/ Cantine scolaire :

La commune a lancé une recherche pour une personne pour effectuer 3h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire de 11h30 à 15h00 pour assurer le service des repas à la cantine, le ménage et la surveillance des enfants pendant le repas. La commission école recevra des candidats le samedi 31 juillet au matin. Didier ROUX et Valérie PILLOUX ont rencontré les membres de la CASBA le jeudi 22 juillet.

Les repas à compter du 2 septembre 2021 seront préparés par le restaurant Les P'tits Plats de Thomas après la démission de Mr Delobel, le cuisinier. Un léger surcoût de la prestation (5 € 50 pour 5 € 39 au préalable) entrainerait un déficit du budget de l'association de la cantine. La Casba a demandé un maintien des aides apportées par les communes. Elle prévoit une augmentation du prix du repas (3€80 pour le moment) et le redémarrage des manifestations pour réduire le coût du repas. De son côté, le conseil donne son accord pour le maintien des subventions, même si la commune devra faire face à un surcoût de charge du personnel de l'ordre de 5 à 6 000 € avec la nouvelle organisation.

11/ Chauffage logement site médical :

Monsieur CLAUZEL a remis deux devis pour le remplacement de la chaudière à gaz. La commission Bâtiments se réunira pour en discuter.

12/ Visite d'une fabrique de toilettes :

Des membres du conseil municipal se sont rendus à Gleizé (69) pour visiter une entreprise de fabrication de toilettes.

Divers concepts ont été proposés pour un coût prévu entre 20 000 € et 25 000 € pour l'installation de nouvelles toilettes sur la place Bernard Thévenet, hors « préparation » de l'emplacement.

Questions diverses :

1/ Fibre optique :

L'armoire de branchement vers le local Orange en bas du bourg sera installée à partir du 9 aout.

2/ Fermeture du secrétariat de mairie pour congés :

Du lundi 9 aout au lundi 30 aout inclus. En cas d'urgence, joindre le Maire ou les Adjoints.

3/ Chapelle du Petit Bois :

Demande de l'ouverture de la Chapelle le dimanche 5 septembre pour une journée de contes...

La séance ordinaire du vendredi 23 juillet 2021 est levée à 20h19.

Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:
Vendredi 17 septembre 2021 à 20h30